

# Le recyclage du verre



- |     |                              |  |       |
|-----|------------------------------|--|-------|
| 2-3 | Le verre                     | Les bacs jaunes en habitat vertical                | 7     |
| 4   | Du tri...<br>...au recyclage | Distribution sacs jaunes<br>Calendrier sacs jaunes | 8-9   |
| 5   | La consommation              | Calendrier tritou'mobile<br>Calendrier des épaves  | 10-11 |
| 6   | Les actions de communication | Ventes de compost et de composteurs                | 12    |

# Le recyclage du verre



## Saviez-vous que le verre est une matière recyclable à l'infini ?

Cette qualité exceptionnelle fait de lui la star des matières recyclables : avec une bouteille, on fabrique, à nouveau, exactement la même bouteille. D'un point de vue économique et écologique, ce cycle perpétuel n'a que des avantages, voilà pourquoi nous devons le recycler.

## Recycler le verre, tout le monde y gagne !

Le recyclage du verre permet de réduire considérablement le rejet de CO<sub>2</sub> car il est moins gourmand en énergie que sa fabrication à partir de matières premières.

Le recyclage du verre permet de réduire le prélèvement de matières premières dans la nature.

Recycler le verre permet d'éviter la mise en décharge, qui coûte cher aux collectivités locales et donc à nous tous, citoyens.

## Petites et grandes questions du verre...

### **Qu'est-ce que le calcin ?**

Après la collecte, le verre d'emballage est broyé et débarrassé de toutes les impuretés. Il devient du calcin, prêt à être refondu par le verrier.

### **Pourquoi doit-on exclure le verre à vitre ?**

Le verre à vitre, la vaisselle en verre, etc, ont une composition chimique différente du verre d'emballage, ce qui rend impossible leur intégration au calcin.

### **Pourquoi exclure la porcelaine, la vitrocéramique ou la faïence ?**

Parce que ce sont des matières infusibles ! Elles ne fondent pas dans les fours à la même température que les bouteilles et donc, fragilisent les emballages.

### **Faut-il laver les emballages en verre ?**

Non, c'est inutile et cela économise de l'eau ! De plus, ils sont nettoyés par le recycleur avant d'être transformés en calcin (verre broyé).

### **Faut-il reboucher les emballages ?**

Non, il vaut mieux enlever les couvercles des bocaux et les bouchons des bouteilles.

### **Faut-il enlever les collerettes ?**

Non, c'est inutile d'enlever les collerettes en métal ou plastique. Le verre subit une série de tris pour éliminer les matières indésirables.

Pour plus de renseignements : [www.verre-avenir.fr](http://www.verre-avenir.fr)

# Les consignes, pour mieux trier

Une collecte contenant trop de matières autres que du verre d'emballage (notamment les infusibles (ce sont les matières qui ne fondent pas)) est difficile, parfois impossible à recycler.

Alors que doit-on mettre dans le conteneur à verre

**UNIQUEMENT LE VERRE D'EMBALLAGE !**

C'est à dire tous les emballages en verre :  
bouteilles, flacons, bocaux et pots.



**ET RIEN D'AUTRES...ATTENTION AUX FAUX-AMIS !**

Les matières infusibles comme celles qui sont énumérées ci-dessous ne fondent pas dans les fours verriers.

Elles forment donc des inclusions qui fragilisent le verre.

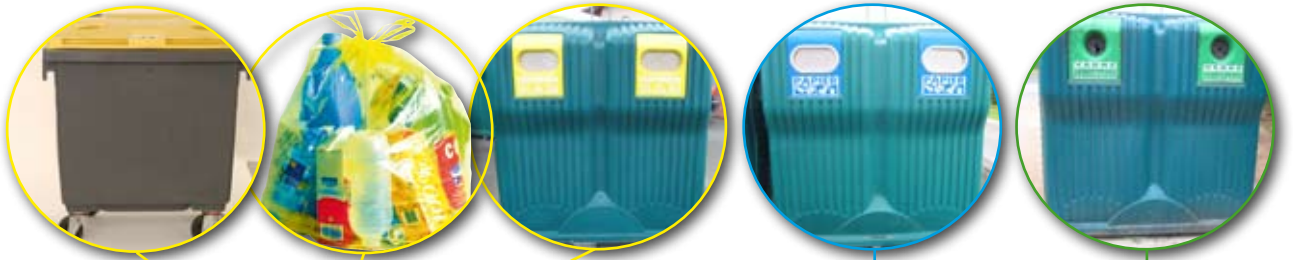
● **Surtout pas de :**

- |               |              |
|---------------|--------------|
| - porcelaine, | - carrelage, |
| - faïence,    | - terre,     |
| - grès,       | - pierre...  |

● **Ni de verres spéciaux tels que :**

- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| - verres armés,         | - ampoules d'éclairage |
| - pare-brise,           | - cristal,             |
| - écrans de télévision, | - vaisselle en verre,  |
| - verre culinaire,      | - verre opaline,       |
| - miroir,               | - vitrocéramique...    |

# Du tri au recyclage



## Le centre de tri

Tous nos déchets recyclables sont transportés sur le centre de tri de Moulins (03)



Métaux

Bouteilles en plastique

Cartons briques

Papiers

Verres

## Les filières de recyclage

Acier

PET\*

Carton

Papier

Verre



Aluminium

PEHD\*

Briques



\*PET= plastique transparent et PEHD = plastique opaque

# Comment mieux consommer

Préférer les sacs réutilisables pour faire vos courses, c'est agir pour l'environnement.



Manger des fruits frais, c'est bon pour la santé et on évite les emballages.



Utiliser des boîtes hermétiques pour emmener les repas, c'est éviter de jeter du papier aluminium.



Fabriquer votre compost, c'est réduire votre poubelle de 40 Kg par an par habitant.

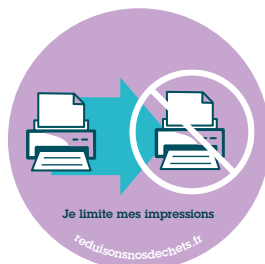
Les produits en vrac, c'est moins d'emballages et de déchets dans votre poubelle.



Privilégier l'eau du robinet évite de jeter des bouteilles en plastique



Limiter les impressions au bureau et à la maison et réutiliser le verso des feuilles.



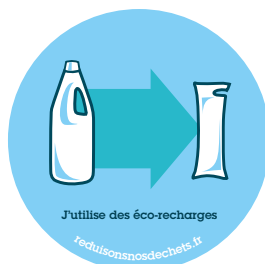
Prendre une douche plutôt qu'un bain afin d'économiser de l'eau.



Choisir des produits rechargeables afin de réutiliser plutôt que de jeter.



Les produits concentrés produisent moins d'emballages dans votre poubelle.



Pour plus de renseignements : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

# Les actions de communication sur l'année 2010

**10 avril**

**Printemps de Chamblet**

Journée consacrée à l'environnement sur la commune de Chamblet.

Nous avons présenté le tri et le recyclage des déchets, ainsi que le compost aux personnes présentes.



**En mai**

**Spectacle du Petit Théâtre vert**

Tous les ans, nous proposons un spectacle sur le tri, le recyclage ou la consommation, aux écoles ayant bénéficié d'animations scolaires. 29 écoles ont bénéficié du spectacle, soit 2763 enfants.

Ces spectacles sont proposés par la troupe du "Petit théâtre Vert"



**6 mai**

**Opération avec La Montagne**

Dans l'édition du 6 mai du journal La Montagne, 2 pages ont été réservées au SICTOM afin de communiquer sur les déchets. L'ensemble des élèves des écoles primaires ont été destinataires de cette édition afin de participer à un concours sur l'environnement. Une remise de lots s'est effectuée le 21 juin, où ont été remis à 6 écoles, du mobilier en carton recyclé, offert par le Sictom, et, des encyclopédies, offertes par La Montagne.



**5 juin**

**Week end de l'environnement**

Tous les ans, la ville de Montluçon organise un week end de l'environnement auquel nous participons, pour présenter les bienfaits du tri et du recyclage pour notre planète.



**25 septembre  
3 octobre**

**Foire exposition**

Comme chaque année, nous étions présents sur la foire exposition de Montluçon, où nous avons reçu les visiteurs, qui ont pu répondre à un questionnaire, afin de gagner des lots en matières recyclés.



**23 novembre**

**"réduction des déchets"**

Dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, nous avons passé une journée dans la galerie du centre commercial Auchan. Nous avons interpellé les passants sur leur façon de consommer et proposé des pistes afin d'améliorer leur mode de consommation.



**Toute l'année**

**Animation dans les écoles**

Toute l'année, 2 ambassadrices du tri interviennent dans des établissements scolaires afin de mener des actions de communication sur les déchets. 47 écoles ont bénéficié d'animation, soit 195 classes qui représentent 4 450 élèves.



## Les bacs jaunes en habitat vertical



Depuis début octobre 2010, le Sictom procède à l'installation de bacs jaunes dans les immeubles.

Ceux-ci vont permettre aux résidents de l'habitat collectif, de trier leurs déchets recyclables.

Seuls les grands ensembles tels que Bien-Assis, Fontbouillant, La Verrerie et Pierre Leroux, ne seront pas dotés. Les habitants de ces immeubles continueront d'utiliser les points tri les plus proches.



Du domicile aux conteneurs, facilitons le geste de tri !



Des sacs de pré collecte et des guides du tri ont été distribués dans les boîtes aux lettres des usagers. Ces sacs sont destinés à faciliter le geste de tri.

Ce sac permet :

- de stocker les emballages triés,
- de descendre au bac jaune afin de déposer les recyclables,
- d'être réutiliser pour continuer le geste de tri.

Le SICTOM a confié la réalisation de ces sacs à "LetM associés" qui est une agence de communication spécialisée sur les questions environnementales et plus précisément dans la gestion des déchets ménagers.

### **Ces sacs ont donc la particularité :**

- d'être **fabriqués en France** ce qui permet de maintenir les emplois là où ils sont et de **limiter la pollution** due au transport,
- d'être **imprimés avec des encres végétales** (qui ne contiennent ni plomb ni toluène),
- d'être **100% recyclable**,
- d'être solides et d'avoir une **durée de vie de 3 ans**.

### **Comment obtenir un nouveau sac ?**

Vous pouvez venir au SICTOM, toute l'année, ou à la distribution annuelle, **munis de votre ancien sac** et nous procéderons à l'échange.

# Distribution de sacs jaunes 2011

Dans le cadre de la collecte sélective en porte à porte sur les communes de Commentry, Cosne d'Allier, Désertines, Domérat, Huriel, Lavault-Sainte-Anne, Montluçon, Montmarault, Nérès-les-Bains et Prémilhat, le SICTOM organise des permanences pour la distribution annuelle des sacs jaunes et des sacs de pré collecte (sacs pour les bâtiments).

Aussi, nous vous invitons à vous rendre aux permanences aux dates, lieux et horaires suivants, **munis d'une pièce d'identité. Si vous désirez prendre des sacs pour d'autres personnes vous devrez également nous présenter un justificatif. ( exemple : facture d'électricité...)**

*Vous pouvez vous rendre sur la commune de votre choix.*  
Pour tous renseignements, n'hésitez pas contactez-nous au

**APPEL GRATUIT**  
**N° VERT 0 800 500 271**

## Montluçon

Lundi 21 mars :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h : salle Robert Lebourg - Rue de la Presle

Mercredi 23 mars :

de 10h à 12h et de 13h30 à 18h : galerie Auchan

Jeudi 24 mars :

de 7h30 à 13h : au marché, place de la Fraternité

Vendredi 25 mars :

de 7h30 à 13h : au marché, place Normandie Niemen

Samedi 26 mars :

de 10h à 12h et de 13h30 à 18h : galerie Carrefour

## Domérat

Mardi 22 mars :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h :  
en mairie, salle des mariages

## Lavault-Sainte-Anne

Lundi 28 mars :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h :  
en mairie

## Désertines

Mardi 29 mars :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h : place Gérard Philippe (Marmignolles)

Mercredi 30 mars :

de 9h à 12h et de 14h à 17h30 : espace F. Mitterrand à côté de la mairie

## Commentry

Jeudi 31 mars :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h :  
salle F. Lafanechère en face du marché couvert

Vendredi 1er avril :

de 10h à 12h et de 13h30 à 18h :  
galerie Intermarché



## Prémilhat

Lundi 4 avril :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h : en mairie

## Huriel

Mardi 5 avril :

de 8h à 12h30 : au marché, place de la Mairie

## Cosne-d'Allier

Mercredi 6 avril :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h :  
salle derrière la mairie

## Nérès les Bains

Jeudi 7 avril :

de 7h30 à 13h : au marché, place de la République

## Montmarault

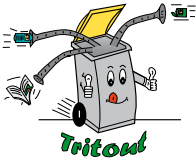
Vendredi 8 avril

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h :  
pôle associatif, rue A. Messenger





# Calendrier sacs jaunes 2011



Voici le calendrier des jours de ramassage des sacs jaunes, collecté tous les 15 jours, sur les communes de Cosne-d'Allier, Domérat, Huriel, Lavault-Ste-Anne, Montluçon, Montmarault et Prémilhat.

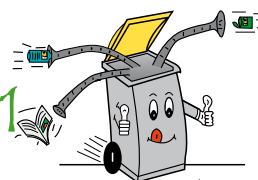


JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
S 1		M 1	Cosne / Montmarault	M 1	Cosne / Montmarault	V 1		D 1		M 1	
D 2		M 2		M 2		S 2		L 2	Domérat 1 18	J 2	Montluçon 6
L 3	Huriel / Lavault 1	J 3	Montluçon 7/ Prémilhat	J 3	Montluçon 7/ Prémilhat	D 3		M 3	Domérat 2	V 3	
M 4	Cosne / Montmarault	V 4		V 4		L 4	Domérat 1 14	M 4	5 Domérat 2	S 4	
M 5		S 5		S 5		M 5	Domérat 2	J 5	Montluçon 6	D 5	
J 6	Montluçon 7/ Prémilhat	D 6		D 6		M 6		V 6		L 6	Huriel / Lavault 23
V 7		L 7	Domérat 1 6	L 7	Domérat 1 10	J 7	Montluçon 6	S 7		M 7	Cosne / Montmarault
S 8		M 8	Domérat 2	M 8	Domérat 2	V 8		D 8		M 8	
D 9		M 9		M 9		S 9		L 9	Huriel / Lavault 19	J 9	Montluçon 7/ Prémilhat
L 10	Domérat 1 2	J 10	Montluçon 6	J 10	Montluçon 6	D 10		M 10	Cosne / Montmarault	V 10	
M 11	Domérat 2	V 11		V 11		L 11	Huriel / Lavault 15	M 11		S 11	
M 12		S 12		S 12		M 12	Cosne / Montmarault	J 12	Montluçon 7/ Prémilhat	D 12	
J 13	Montluçon 6	D 13		D 13		M 13		V 13		L 13	Domérat 1 24
V 14		L 14	Huriel / Lavault 7	L 14	Huriel / Lavault 11	J 14	Montluçon 7/ Prémilhat	S 14		M 14	Domérat 2
S 15		M 15	Cosne / Montmarault	M 15	Cosne / Montmarault	V 15		D 15		M 15	
D 16		M 16		M 16		S 16		L 16	Domérat 1 20	J 16	Montluçon 6
L 17	Huriel / Lavault 3	J 17	Montluçon 7/ Prémilhat	J 17	Montluçon 7/ Prémilhat	D 17		M 17	Domérat 2	V 17	
M 18	Cosne / Montmarault	V 18		V 18		L 18	Domérat 1 16	M 18		S 18	
M 19		S 19		S 19		M 19	Domérat 2	J 19	Montluçon 6	D 19	
J 20	Montluçon 7/ Prémilhat	D 20		D 20		M 20		V 20		L 20	Huriel / Lavault 25
V 21		L 21	Domérat 1 8	L 21	Domérat 1 12	J 21	Montluçon 6	S 21		M 21	Cosne / Montmarault
S 22		M 22	Domérat 2	M 22	Domérat 2	V 22		D 22		M 22	
D 23		M 23		M 23		S 23		L 23	Huriel / Lavault 21	J 23	Montluçon 7/ Prémilhat
L 24	Domérat 1 4	J 24	Montluçon 6	J 24	Montluçon 6	D 24		M 24	Cosne / Montmarault	V 24	
M 25	Domérat 2	V 25		V 25		L 25	Huriel / Lavault 17	M 25		S 25	
M 26		S 26		S 26		M 26	Cosne / Montmarault	J 26	Montluçon 7/ Prémilhat	D 26	
J 27	Montluçon 6	D 27		D 27		M 27		V 27		L 27	Domérat 1 26
V 28		L 28	Huriel / Lavault 9	L 28	Huriel / Lavault 13	J 28	Montluçon 7/ Prémilhat	S 28		M 28	Domérat 2
S 29		M 29	Cosne / Montmarault	M 29	Cosne / Montmarault	V 29		D 29		M 29	
D 30				M 30		S 30		L 30	Domérat 1 22	J 30	Montluçon 6
L 31	Huriel / Lavault 5			J 31	Montluçon 7/ Prémilhat			M 31	Domérat 2		

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
V 1		L 1	Huriel / Lavault 31	J 1	Montluçon 7/ Prémilhat	S 1		M 1	Domérat 2	J 1	Montluçon 6
S 2		M 2	Cosne / Montmarault	V 2		D 2		M 2		V 2	
D 3		M 3		S 3		L 3	Domérat 1 40	J 3	Montluçon 6	S 3	
L 4	Huriel / Lavault 27	J 4	Montluçon 7/ Prémilhat	D 4		M 4	Domérat 2	V 4		D 4	
M 5	Cosne / Montmarault	V 5		L 5	Domérat 1 36	M 5		S 5		L 5	Huriel / Lavault 49
M 6		S 6		M 6	Domérat 2	J 6	Montluçon 6	D 6		M 6	Cosne / Montmarault
J 7	Montluçon 7/ Prémilhat	D 7		M 7		V 7		L 7	Huriel / Lavault 45	M 7	
V 8		L 8	Domérat 1 32	J 8	Montluçon 6	S 8		M 8	Cosne / Montmarault	J 8	Montluçon 7/ Prémilhat
S 9		M 9	Domérat 2	V 9		D 9		M 9		V 9	
D 10		M 10		S 10		L 10	Huriel / Lavault 41	J 10	Montluçon 7/ Prémilhat	S 10	
L 11	Domérat 1 28	J 11	Montluçon 6	D 11		M 11	Cosne / Montmarault	V 11		D 11	
M 12	Domérat 2	V 12		L 12	Huriel / Lavault 37	M 12		S 12		L 12	Domérat 1 50
M 13		S 13		M 13	Cosne / Montmarault	J 13	Montluçon 7/ Prémilhat	D 13		M 13	Domérat 2
J 14	Montluçon 6	D 14		M 14		V 14		L 14	Domérat 1 46	M 14	
V 15		L 15	Huriel / Lavault 33	J 15	Montluçon 7/ Prémilhat	S 15		M 15	Domérat 2	J 15	Montluçon 6
S 16		M 16	Cosne / Montmarault	V 16		D 16		M 16		V 16	
D 17		M 17		S 17		L 17	Domérat 1 42	J 17	Montluçon 6	S 17	
L 18	Huriel / Lavault 29	J 18	Montluçon 7/ Prémilhat	D 18		M 18	Domérat 2	V 18		D 18	
M 19	Cosne / Montmarault	V 19		L 19	Domérat 1 38	M 19		S 19		L 19	Huriel / Lavault 51
M 20		S 20		M 20	Domérat 2	J 20	Montluçon 6	D 20		M 20	Cosne / Montmarault
J 21	Montluçon 7/ Prémilhat	D 21		M 21		V 21		L 21	Huriel / Lavault 47	M 21	
V 22		L 22	Domérat 1 34	J 22	Montluçon 6	S 22		M 22	Cosne / Montmarault	J 22	Montluçon 7/ Prémilhat
S 23		M 23	Domérat 2	V 23		D 23		M 23		V 23	
D 24		M 24		S 24		L 24	Huriel / Lavault 43	J 24	Montluçon 7/ Prémilhat	S 24	
L 25	Domérat 1 30	J 25	Montluçon 6	D 25		M 25	Cosne / Montmarault	V 25		D 25	
M 26	Domérat 2	V 26		L 26	Huriel / Lavault 39	M 26		S 26		L 26	Domérat 1 52
M 27		S 27		M 27	Cosne / Montmarault	J 27	Montluçon 7/ Prémilhat	D 27		M 27	Domérat 2
J 28	Montluçon 6	D 28		M 28		V 28		L 28	Domérat 1 48	M 28	
V 29		L 29	Huriel / Lavault 35	J 29	Montluçon 7/ Prémilhat	S 29		M 29	Domérat 2	J 29	Montluçon 6
S 30		M 30	Cosne / Montmarault	V 30		D 30		M 30		V 30	
D 31		M 31				L 31	Domérat 1 44			S 31	

Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter au : **APPEL GRATUIT N° VERT 0 800 500 271**

## Calendrier déchetterie mobile 2011



COMMUNES	DATE DE PASSAGES			
<b>Archignat</b>	samedi 12 mars	mercredi 8 juin	vendredi 2 septembre	mardi 6 décembre
<b>Arpheuilles-St-Priest</b>	lundi 21 février	vendredi 20 mai	mardi 17 août	lundi 14 novembre
<b>Beaune-d'Allier</b>	lundi 7 février	vendredi 6 mai	samedi 30 juillet	mercredi 26 octobre
<b>Bezenet</b>	mardi 25 janvier	vendredi 22 avril	lundi 18 juillet	samedi 15 octobre
<b>Bizeneuille</b>	mercredi 12 janvier	samedi 9 avril	mardi 5 juillet	jeudi 29 septembre
<b>Blomard</b>	jeudi 3 février	lundi 2 mai	mardi 26 juillet	samedi 22 octobre
<b>Buxières-les-Mines</b>	jeudi 20 janvier	samedi 16 avril	mardi 12 juillet	vendredi 7 octobre
<b>Chamberat</b>	jeudi 17 mars	mardi 14 juin	mercredi 7 septembre	samedi 10 décembre
<b>Chamblet</b>	lundi 10 janvier	mercredi 6 avril	samedi 2 juillet	mardi 27 septembre
<b>Chappes</b>	samedi 29 janvier	mardi 27 avril	jeudi 21 juillet	lundi 17 octobre
<b>Chavenon</b>	lundi 31 janvier	jeudi 28 avril	vendredi 22 juillet	mardi 18 octobre
<b>Chazemais</b>	mardi 29 mars	jeudi 23 juin	vendredi 16 septembre	samedi 17 décembre
<b>Colombier</b>	lundi 14 février	jeudi 12 mai	vendredi 5 août	vendredi 4 novembre
<b>Courçais</b>	mercredi 23 mars	mardi 21 juin	mercredi 14 septembre	mercredi 14 décembre
<b>Deneuille-les-Mines</b>	mardi 11 janvier	vendredi 8 avril	lundi 4 juillet	mercredi 28 septembre
<b>Désertines</b>	jeudi 6 janvier	samedi 2 avril	mardi 28 juin	mercredi 21 septembre
<b>Doyet</b>	lundi 24 janvier	mercredi 20 avril	samedi 16 juillet	vendredi 14 octobre
<b>Durdât-Larequille</b>	vendredi 18 février	lundi 16 mai	mardi 9 août	samedi 5 novembre
<b>Estivareilles</b>	mardi 4 janvier	jeudi 31 mars	vendredi 24 juin	lundi 19 septembre
<b>Herisson</b>	lundi 17 janvier	mercredi 13 avril	vendredi 8 juillet	mardi 4 octobre
<b>Huriel</b>	mercredi 16 mars	samedi 11 juin	mardi 6 septembre	vendredi 2 décembre
<b>Hyds</b>	vendredi 11 février	mardi 10 mai	mercredi 3 août	vendredi 28 octobre
<b>La-Celle</b>	mardi 15 février	vendredi 13 mai	samedi 6 août	lundi 7 novembre
<b>La-Chapelaude</b>	mardi 15 mars	vendredi 10 juin	lundi 5 septembre	samedi 3 décembre
<b>Lamaids</b>	lundi 7 mars	vendredi 3 juin	lundi 29 août	lundi 28 novembre
<b>La-Petite-Marche</b>	mercredi 23 février	lundi 23 mai	samedi 13 août	mercredi 16 novembre
<b>Lavault-Sainte-Anne</b>	jeudi 3 mars	lundi 30 mai	mercredi 24 août	samedi 26 novembre
<b>Lignerolles</b>	vendredi 4 mars	mardi 31 mai	samedi 27 août	jeudi 24 novembre
<b>Louroux-Bourbonnais</b>	mardi 18 janvier	jeudi 14 avril	samedi 9 juillet	mercredi 5 octobre
<b>Louroux-de-Beaune</b>	mardi 8 février	samedi 7 mai	lundi 1er août	jeudi 27 octobre
<b>Louroux-Hodement</b>	vendredi 14 janvier	lundi 11 avril	mercredi 6 juillet	samedi 1er octobre
<b>Malicorne</b>	samedi 12 février	mercredi 11 mai	jeudi 4 août	mercredi 2 novembre
<b>Mazirat</b>	lundi 28 février	jeudi 26 mai	samedi 20 août	mardi 22 novembre
<b>Mesples</b>	vendredi 18 mars	mercredi 15 juin	samedi 10 septembre	vendredi 9 décembre
<b>Montvicq</b>	mercredi 9 février	lundi 9 mai	mardi 2 août	samedi 29 octobre
<b>Murat</b>	mardi 1er février	vendredi 29 avril	samedi 23 juillet	mercredi 19 octobre
<b>Néris-les-Bains</b>	jeudi 17 février	mardi 17 mai	mercredi 10 août	mercredi 9 novembre
<b>Quinssaines</b>	mardi 8 mars	samedi 4 juin	mardi 30 août	mardi 29 novembre
<b>Ronnet</b>	mercredi 16 février	samedi 14 mai	lundi 8 août	mardi 8 novembre
<b>Saint-Angel</b>	samedi 8 janvier	mardi 5 avril	vendredi 1er juillet	lundi 26 septembre
<b>Saint-Bonnet-de-Four</b>	samedi 5 février	mercredi 4 mai	vendredi 29 juillet	mardi 25 octobre
<b>Saint-Désiré</b>	lundi 28 mars	mercredi 22 juin	jeudi 15 septembre	vendredi 16 décembre
<b>Saint-Eloy-d'Allier</b>	mardi 22 mars	lundi 20 juin	mardi 13 septembre	mardi 13 décembre
<b>Sainte-Therence</b>	mardi 1er mars	vendredi 27 mai	lundi 22 août	samedi 19 novembre
<b>Saint-Fargeol</b>	vendredi 25 février	mardi 24 mai	jeudi 18 août	vendredi 18 novembre
<b>Saint-Genest</b>	mercredi 2 mars	samedi 28 mai	mardi 23 août	mercredi 23 novembre
<b>Saint-Martinien</b>	mercredi 9 mars	lundi 6 juin	mercredi 31 août	mercredi 30 novembre
<b>Saint-Palais</b>	samedi 19 mars	vendredi 17 juin	vendredi 9 septembre	jeudi 8 décembre
<b>Saint-Priest-en-Murat</b>	vendredi 28 janvier	mardi 26 avril	mercredi 20 juillet	mercredi 12 octobre
<b>Saint-Sauvier</b>	lundi 14 mars	jeudi 9 juin	samedi 3 septembre	mercredi 7 décembre
<b>Saint-Victor</b>	mercredi 5 janvier	vendredi 1er avril	lundi 27 juin	samedi 17 septembre
<b>Sauvagny</b>	samedi 22 janvier	mardi 19 avril	vendredi 15 juillet	mardi 11 octobre
<b>Sazeret</b>	mercredi 26 janvier	samedi 23 avril	mardi 19 juillet	jeudi 13 octobre
<b>St-Marcel-en-Marcillat</b>	samedi 26 février	mercredi 25 mai	vendredi 19 août	lundi 21 novembre
<b>St-Marcel-en-Murat</b>	mercredi 2 février	samedi 30 avril	lundi 25 juillet	vendredi 21 octobre
<b>Teillet-Argenty</b>	samedi 5 mars	mercredi 1er juin	vendredi 26 août	vendredi 25 novembre
<b>Terjat</b>	mardi 22 février	samedi 21 mai	mardi 16 août	mardi 15 novembre
<b>Tortezais</b>	vendredi 21 janvier	lundi 18 avril	mercredi 13 juillet	lundi 10 octobre
<b>Treignat</b>	vendredi 11 mars	mardi 7 juin	jeudi 1er septembre	lundi 5 décembre
<b>Vaux</b>	lundi 3 janvier	mercredi 30 mars	samedi 25 juin	mardi 20 septembre
<b>Venas</b>	samedi 15 janvier	mardi 12 avril	jeudi 7 juillet	vendredi 30 septembre
<b>Verneix</b>	vendredi 7 janvier	lundi 4 avril	mercredi 29 juin	samedi 24 septembre
<b>Vernusse</b>	vendredi 4 février	mardi 3 mai	mercredi 27 juillet	lundi 24 octobre
<b>Vieure</b>	mercredi 19 janvier	vendredi 15 avril	lundi 11 juillet	samedi 8 octobre
<b>Villebret</b>	samedi 19 février	mercredi 18 mai	vendredi 12 août	jeudi 10 novembre
<b>Viplaix</b>	lundi 21 mars	samedi 18 juin	lundi 12 septembre	lundi 12 décembre

Horaires d'ouverture : 10h-12h30 et 13h30-17h

# Calendrier des épaves 2011

Archignat	du 12 au 20 mai	
Arpheuilles-St-Priest	du 10 au 18 mars	du 3 au 10 novembre
Beaune-d'Allier	du 17 au 25 février	du 4 au 12 août
Bezenet	du 13 au 21 janvier	du 21 au 29 juillet
Blomard	du 3 au 11 février	du 8 au 16 septembre
Chamberat	du 12 au 20 mai	
Chamblet	du 13 au 21 janvier	du 21 au 29 juillet
Chappes	du 23 au 30 juin	
Chavenon	du 23 au 30 juin	
Chazemais	du 26 mai au 03 juin	
Colombier	du 17 au 25 février	du 4 au 12 août
Commentry	du 13 au 21 janvier	du 21 au 29 juillet
Cosne-d'Allier	du 23 au 30 juin	
Courçais	du 26 mai au 03 juin	
Deneuille-les-Mines	du 13 au 21 janvier	du 21 au 29 juillet
Désertines	du 9 au 17 juin	du 24 novembre au 2 décembre
Domérat	du 9 au 17 juin	du 24 novembre au 2 décembre
Doyet	du 13 au 21 janvier	du 21 au 29 juillet
Durdat-Larequille	du 10 au 18 mars	du 3 au 10 novembre
Huriel	du 21 au 29 avril	du 22 au 30 septembre
Hyds	du 17 au 25 février	
La-Celle	du 17 au 25 février	du 4 au 12 août
La-Chapelaude	du 26 mai au 03 juin	
La-Petite-Marche	du 24 mars au 1er avril	du 20 au 28 octobre
Lamaids	du 21 au 29 avril	du 22 au 30 septembre
Lavault-Sainte-Anne	du 10 au 18 mars	du 3 au 10 novembre
Lignerolles	du 7 au 15 avril	du 6 au 14 octobre
Louroux-de-Beaune	du 17 au 25 février	du 4 au 12 août
Malicorne	du 17 au 25 février	du 4 au 12 août
Marcillat-en-Combraille	du 24 mars au 1er avril	du 20 au 28 octobre
Mazirat	du 7 au 15 avril	du 6 au 14 octobre
Mesples	du 12 au 20 mai	
Montluçon	du 9 au 17 juin	du 24 novembre au 2 décembre
Montmarault	du 3 au 11 février	du 8 au 16 septembre
Montvicq	du 17 au 25 février	du 4 au 12 août
Murat	du 23 au 30 juin	
Neris-les-Bains	du 10 au 18 mars	du 3 au 10 novembre
Prémilhat	du 21 au 29 avril	du 22 au 30 septembre
Quinssaines	du 21 au 29 avril	du 22 au 30 septembre
Ronnet	du 10 au 18 mars	du 3 au 10 novembre
Saint-Angel	du 13 au 21 janvier	du 21 au 29 juillet
Saint-Bonnet-de-Four	du 3 au 11 février	du 8 au 16 septembre
Saint-Désiré	du 26 mai au 03 juin	
Saint-Eloy-d'Allier	du 26 mai au 03 juin	
Saint-Fargeol	du 24 mars au 1er avril	du 20 au 28 octobre
Saint-Genest	du 7 au 15 avril	
St-Marcel-en-Marcillat	du 24 mars au 1er avril	du 20 au 28 octobre
St-Marcel-en-Murat	du 3 au 11 février	du 8 au 16 septembre
Saint-Martinien	du 21 au 29 avril	du 22 au 30 septembre
Saint-Palais	du 12 au 20 mai	
Saint-Priest-en-Murat	du 3 au 11 février	du 8 au 16 septembre
Saint-Sauvier	du 12 au 20 mai	
Saint-Victor	du 9 au 17 juin	du 24 novembre au 2 décembre
Sainte-Therence	du 7 au 15 avril	du 6 au 14 octobre
Sazeret	du 3 au 11 février	du 8 au 16 septembre
Teillet-Argenty	du 7 au 15 avril	du 6 au 14 octobre
Terjat	du 24 mars au 1er avril	du 20 au 28 octobre
Treignat	du 12 au 20 mai	
Vaux	du 26 mai au 03 juin	
Verneix	du 9 au 17 juin	du 24 novembre au 2 décembre
Vernusse	du 3 au 11 février	du 8 au 16 septembre
Villebret	du 7 au 15 avril	du 6 au 14 octobre
Viplaix	du 26 mai au 03 juin	

**Seuls les véhicules de particuliers sont concernés.** Les caravanes, les bus, le matériel agricole ou autre, ainsi que les véhicules situés chez les garagistes ne sont pas concernés.

Pour des raisons de sécurité, veuillez nous signaler tous les véhicules fonctionnant au GPL.

## Inscription :

Afin de pouvoir enregistrer la destruction du véhicule en préfecture, **vous devez vous présenter en mairie :**

- avec un **certificat de cession** du véhicule à se procurer auprès de la sous-préfecture.
- avec la **carte grise** du véhicule (si vous ne la possédez pas, la mairie vous fera remplir une attestation).

Vous serez prévenus, ultérieurement, du jour précis du ramassage.

Nous vous rappelons que tout véhicule doit être sorti la veille de la collecte, en évitant les dépôts sous les fils électriques et téléphoniques. (la collecte s'effectue à l'aide d'un camion grue).

**Ce service est gratuit.**



# Prochaines ventes de compost



**Samedi 5 mars et samedi 12 mars 2011**  
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
sur le site du SICTOM  
Rue du Terrier - Givrette - Domérat  
Réservé aux particuliers avec VL + remorque  
Poids lourds interdits

## ► Zoom sur le compost



En fabriquant son compost, on peut réduire ses déchets

**de 40 kg par personne et par an.**

Si vous avez un jardin et que vous souhaitez produire votre propre compost, le SICTOM vous propose un composteur de 320 litres ( en plastique recyclé), accompagné du guide du compostage, au prix de 30 € TTC.

Si vous êtes intéressés par l'acquisition d'un composteur, complétez le coupon ci-dessous, venez nous voir, ou , retournez-le sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :

SICTOM Région Montluçonnaise  
Rue du Terrier  
03 410 DOMERAT

## Coupon de réservation d'un composteur

Je souhaite réserver un composteur :

Participation demandée 30 €, le règlement s'effectuera à réception d'une facture à votre domicile.

NOM/Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Téléphone.....

Le SICTOM vous contactera pour le retrait du composteur.

Direction de la publication : Michel GIVERNAUD  
Réalisation, maquette, conception : Sictom Région Montluçonnaise  
Rue du Terrier - 03 410 DOMERAT Tel : 04 70 64 23 80  
www.sictom-rm.com  
Impression : Typocentre Color - 04 70 06 22 22  
Imprimé sur papier 100 % recyclé